

# TARIFS FÉDÉRAUX

Le présent document a pour objet de rassembler dans un seul texte l'ensemble des tarifs fixés pour les divers organes fédéraux. Il regroupe aussi bien les tarifs des licences que les droits d'inscription, les droits d'homologation, les amendes et les règles de remboursement de frais.

Les règles de remboursements de frais sont définies [dans l'annexe du Règlement financier](#).

## **1. Cotisation d'affiliation, dite « cotisation club »**

Il s'agit de la cotisation que chaque club doit verser en même temps que sa première commande de licences, ce qui lui donne pour l'année sportive une existence fédérale effective.

Le montant de la cotisation club est fonction du nombre de voix dont dispose le club à la fin de la saison précédente, en fonction du tableau suivant :

Nb de voix	Cotisation Club
0/1	38 €
2	45 €
3	50 €
4	60 €
5	70 €
6	80 €
7	90 €
8 et +	100 €

Les clubs nouvellement créés en sont exemptés l'année de leur création, et l'année suivante également si le club est créé entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août. La cotisation club se décompose en :

### **1 . 1. Part ligue de la cotisation club**

Elle est de 4€.

### **1 . 2. Part départementale de la cotisation club**

Elle est de 4€. Ce sont les Ligues qui encaissent cette somme et la reversent aux Comités Départementaux.

### **1 . 3. Part fédérale de la cotisation club**

Elle résulte de la différence entre la cotisation du club concerné et les 8€ (4+4) de part Ligue + part départementale.

## **2. Cotisations individuelles**

Tout joueur d'échecs qui fréquente un club ou qui participe à une compétition officielle est tenu d'être à jour de sa cotisation. La licence est octroyée par la FFE par l'intermédiaire d'un club qui, de son côté, se charge des modalités d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion au club.

Toute demande de licence doit se faire sur un bordereau adapté et devra être accompagnée d'un chèque à l'ordre de la FFE.

Les clubs autorisés à effectuer des demandes de licences par Internet doivent adresser un chèque ou effectuer un virement bancaire correspondant sous huitaine.

## 2 . 1. Licence

### 2.1.1 Part fédérale de la licence individuelle

La part fédérale est fixée chaque année lors de l'assemblée générale. Si cette question n'est pas évoquée, elle demeure égale à celle de l'année précédente. Suite au vote de l'Assemblée Générale de mars 2016, elle est fixée selon le tableau ci-dessous :

Catégorie	Part fédérale
<b>Licence A</b>	
▪ Seniors, Séniors Plus et Vétérans	27 €
▪ Juniors et cadets	14 €
▪ Minimes et Benjamins	9 €
▪ Pupilles, poussins et petits poussins	9 €
<b>Licence B</b>	
▪ Adultes	5 €
▪ Jeunes	1,50€

### 2.1.2 Part ligue et comité départemental de la licence individuelle

Elle est déterminée par chaque ligue et ne peut pas dépasser la valeur de la part fédérale.

[Les tarifs d'affiliation par ligue de la saison 2024-2025](#)

### 2.1.3 Part départementale

Les ligues reversent obligatoirement 50 % au moins de leur part aux comités départementaux de leur ressort territorial.

## 3. Droits d'homologation

- **Tous les tournois de type A et les tournois de type B homologués FIDE**
  - **PART FIXE** : 10 € par demande, 50 € pour un Tournoi à Norme (*doublée en cas de demande faite en retard*)
  - **PART VARIABLE** : 7% des droits d'inscription annoncés. Le montant de ces droits est calculé par le serveur au moment de l'envoi du fichier et la facture disponible sur le site d'administration du club référent et du tournoi.
- **Tournois fermés à normes** :
  - 150 € pour les tournois de MI,
  - 300 € pour les tournois de GMI
- **Tournois rapides uniquement homologués FFE** : aucun, sauf décision contraire de la Ligue.

## 4. Droits d'inscription

### 4.1 COUPE DE FRANCE

- 30 € du Top 16 à la N3 ;
- 10 € pour les clubs de N4 et divisions inférieures

### 4.2 CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JEUNES

- Droits d'inscription : 50 €.
- Le prix d'inscription maximale aux qualifications Ligue pour les Championnats de France Jeunes est fixé à la moitié du prix d'inscription de ces mêmes championnats.

#### **4.3 CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL**

- 60 € / 30 € pour les moins de 20 ans et Maîtres FIDE.

#### **4.4 INTERCLUBS**

- Top16 : 150 € | N1:100€ | N2 : 80€ | N3 : 60€.

#### **4.5 INTERCLUBS FEMININS**

Top 12 féminin : 50 € ; NI féminine : 30 € ; NII féminine : 20 € (dont 10 € part fédérale).

#### **4.6 INTERCLUBS JEUNES**

30 €

#### **4.7 COUPE LOUBATIERE ET COUPE DE LA PARITE**

Part fédérale : 10 €

### **5. Amendes**

*Les amendes doivent être adressées au siège de la FFE, à l'attention du service comptable, par chèque à l'ordre de la Fédération Française des Echecs, accompagné du justificatif de l'amende.*

#### **5. 1. ABSENCE D'ARBITRE**

En Nationale 1, Nationale 2 et Nationale 3 : 150 €

#### **5. 2. FORFAIT D'EQUIPE**

- En Top 16 : 1.500€
- En Nationale 1 : 750€ | en Nationale 2 : 400 € | en Nationale 3 : 300 €
- En Top jeunes : 300€ | en Nationale 2 jeunes : 100 € | en Nationale 3 jeunes : 50 €

#### **5. 3 . FORFAIT INDIVIDUEL**

- Pour le Top 16, dès le premier forfait individuel : 300 €
- Pour la Nationale 1, dès le premier forfait individuel : 200 €
- Pour la Nationale 2 et la Nationale 3, à compter du 4° forfait individuel dans une équipe pendant la saison : 100€ par forfait à partir du 4°.

#### **5.4. TENUE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE REPRESENTATIVE DU CLUB**

100 € de pénalité pour le club en cas de non-respect.

Concerne :

- au minimum, 1<sup>re</sup> et dernière ronde du Top 16, du Top Jeunes, et des phases finales des Coupes Loubatière et de la Parité
- tenue obligatoire lors des demi-finales et finale du Top 12 féminin et de la Coupe de France

### **6. Remboursement de frais**

*Cette rubrique concerne les arbitres, les bénévoles (Président, Membres du Bureau Fédéral, Membres du Comité Directeur, Membres des Commissions et Directions Nationales) et les prestataires de la FFE dans l'exercice de leur fonction ou de leur mission.*

- Les remboursements de frais sont régis par l'Annexe au Règlement financier : [Voir Annexe du règlement financier](#)

#### **Rappels :**

- Les frais sont remboursés sur présentation des justificatifs afférents.

- L'existence de plafonds n'exonère pas de l'obligation de présenter un justificatif.
- Les plafonds sont un maximum et non une cible.

### 6.1 Frais de transport

L'utilisation des transports en commun **doit être privilégiée** à chaque fois que possible. Les remboursements kilométriques sont **de 0,32 € par km pour une distance aller 0-110km.**

Au-delà les remboursements seront effectués par rapport au barème ci-dessous.

DISTANCE ALLER	CONSTANTE	PRIX KM
D	C	K
110-149 km	4,0864	0,1425
150-199 km	8,0871	0,1193
200-300 km	7,7577	0,1209
301-499 km	13,6514	0,1030
500-799 km	18,4449	0,0921
800-999 km	32,2041	0,0755

Formule de remboursement du trajet aller :  $R = C + (D \times K)$

Le remboursement total correspond au remboursement de la « distance aller » multiplié par 2 + 20 € forfaitaires couvrant les frais annexes.

- EXEMPLE :  
Paris-Tours = 204kms  
Remboursement :  $R = 7,7577 + (204 \times 0,1209) = 32,4213 = 32,42$   
Remboursement total :  $(32,42 \times 2) + 20 = 84,84 \text{ €}$

### 6.2 Frais de péage et de parking

- Les frais de péage ne sont pas remboursés.
- Les frais de parking sont remboursables, dès lors qu'ils ont été engagés à l'occasion de déplacements dans le cadre des fonctions de bénévolat de la FFE.

### 6.3 Frais d'hôtels et de repas

La FFE conclut des accords avec un certain nombre d'hôtels. Si possible, les bénévoles doivent utiliser ces hôtels. Une exception peut être faite s'il est évident que l'utilisation d'autres lieux d'hébergement est plus appropriée et / ou au meilleur prix pour la FFE.

Autres frais remboursés : parking de l'hôtel ; accès Wi-Fi dans la limite du raisonnable.

Le montant total des autres frais remboursés ne peut pas excéder 25% de la nuitée.

- Repas : plafond 20€.

### 6.4 Président

- Il est admis que le Président, dans l'exercice de ses fonctions, peut être exceptionnellement amené à dépasser les plafonds forfaitaires mentionnés dans les articles ci-dessus.

## 7. Indemnités Arbitres, Formateurs, Directeurs de compétitions et groupes

### 7.1 ARBITRES

#### 7.1.1 Indemnités journalières pour tournois homologués par la F.F.E.

- **L'indemnité journalière** est soumise à négociation entre l'équipe d'organisation et les arbitres. (Pour les éléments à prendre en compte dans la négociation, voir version de septembre 2024 du Livre de l'Arbitre).
- En l'absence d'accord préalable, l'indemnité la plus basse du type de tournoi correspondant sera appliquée.

	Type	Arbitre principal	Arbitre adjoint
Tournois parties rapides et Blitz		60 € à 100 €	50 € à 75 €
Tournois à cadence classique	Journée à 1 ronde	60 € à 85 €	50 € à 65 €
Tournois à cadence classique	Journée à plus d'1 ronde	70 € à 100 €	50 € à 80 €

- Indemnités normes : plafond 50 € à rajouter à l'indemnité totale
- Mise à disposition de matériel informatique : plafond 20 €
- Repas d'un arbitre : plafond 20 € / repas

### 7.1.2 Tarifs pour les compétitions fédérales

- Compétitions par équipes (interclubs, phases qualificatives) :  
50 € pour une demi-journée | 85 € pour une journée complète
- **Finales des compétitions fédérales**

Compétitions fédérales	Durée de la compétition	Indemnité journalière	
		Arbitre principal	Arbitre adjoint
Top 16	11 jours	100 €	85 €
Championnat de France Rapide et Blitz	2 jours	100 €	85 €
Phase finale Coupe de France	2 jours	75 €	50 € *
Phase finale du Top 12 Féminin	2 jours	75 €	50 € *
Phase finale Coupe Jean-Claude Loubatière	2 jours	100 €	50 €
Phase finale de la Coupe de la Parité	2 jours	100 €	50 €
Phase finale Championnats scolaires	3 jours	100 €	75 €
Championnat de France Universitaire	2 jours	85 €	50 €
Championnat de France de parties rapides – Trophée Roza Lallemand	2 jours	85 €	50 €

\* Arbitre adjoint facultatif

- **Championnat de France toutes catégories et championnat de France Jeunes**
  - Arbitre en chef : 85 € / jour
  - Arbitre principal de tournoi : 75 € : jour
  - Arbitre adjoint : 50 € / jour

*L'indemnité des championnats de France est calculée sur 9 jours ; celles du championnat de France Jeunes sont calculées sur 6 jours pour les petites catégories (U08, U10) et sur 8 jours pour les grandes catégories (U12 à U20).*

*En résumé :*

	Championnat de France	Championnat de France Jeunes	
		U12 > U20	U8 – U10
Arbitre en chef	765 €	680 €	
Arbitre principal de tournoi	675 €	600 €	450 €
Arbitre adjoint	450 €	400 €	300 €

## 7.2 FORMATEURS

### 7.2.1 Formation d'animateurs (stages DAFFE)

- 250 € par jour et indemnités de déplacement (voir art. 6.1 des tarifs fédéraux)
- Repas et hôtel à la charge de l'organisateur.

### 7.2.2 Formation d'entraîneurs (stages DEFFE)

- Plafond fixé à 250 € par jour et indemnités de déplacement (voir art. 6.1 des tarifs fédéraux)
- Repas et hôtel à la charge de l'organisateur.

### **7.2.3 Formation d'arbitres**

- 50 € pour une demi-journée de formation.
- 100 € pour une journée de formation.
- Pour un stage FIDE, 150 € par journée de formation pour le formateur, 100 € par journée de formation pour le formateur adjoint.
- Indemnités de déplacement (limité à 600 km aller/retour) (voir art. 6.1 des tarifs fédéraux).
- Repas, hôtel et frais de secrétariat (documentation pour les candidats) à la charge de l'organisateur.

### **7.2.4 Conception et correction d'un sujet d'examen**

- Forfait de 250 €

### **7.2.5 Gestion d'un centre d'examen**

- À la charge de la Ligue.

### **7.2.6 Visites de supervision**

- 50€ au Superviseur pour une visite de supervision, à la charge du demandeur. Si la visite est demandée par la DNA, cette indemnité est à la charge de la FFE

## **7.3 DIRECTEURS DE COMPETITIONS ET DE GROUPES**

### **7.3.1 Directeurs de groupes d'interclubs**

- 40 € par an et par groupe, forfait.

### **7.3.2. Directeurs des compétitions**

- 80 € par an et par compétition, forfait